



**Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, fait à Rome, le 17 juillet 1998 - Retrait par les Philippines.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 17 mars 2018, les Philippines ont notifié leur retrait du statut désigné ci-dessus, action qui prendra effet pour cet État le 17 mars 2019, conformément au paragraphe 1 de l'article 127 du statut.

